

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 12 janvier 2021 à 19h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Également présente : Madame Joance Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{er} ET 8 DÉCEMBRE 2020**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LECTURE D'UNE LETTRE PAR LE MAIRE MARTIN THIBERT**
6. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Contrat pour l'éclairage du terrain de balle et de la patinoire avec DH Éclairage
 - b) Don à Autisme Montérégie : 400\$
 - c) Appui à Développement Innovations Haut-Richelieu (IHR télécom): Déploiement d'Internet haute vitesse
 -) Demande de soumission à Développement Innovations Haut-Richelieu pour le déploiement complet d'Internet haute vitesse dans le rang Ste-Marie
7. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Autorisation de paiement pour la facture CRF2000404 de la MRC du Haut-Richelieu : 766.86\$
 - b) Dépôt des résolutions 7559-12-2020 et 7621-01-2021 de la municipalité d'Henryville
8. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
9. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Abrogation de la résolution 2020-12-232
 - b) Entente de partage avec Saint-Alexandre pour l'attribution de la perception des droits des carrières et sablières
10. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Adoption du règlement de taxation 509 – Taux de taxes pour l'année 2021
 - b) Adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2023
 - c) Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2000\$ avec le même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$
 - d) Mandat de représentation par Me Charles Gaulin du cabinet Cain Lamarre pour la requête en accréditation syndicale
 - e) Autorisation de paiement de la facture de Cain Lamarre : 6 383.28\$
11. **VARIA**
 - a) Horaire d'hiver de l'inspectrice municipale : les jeudis de 9h à midi et de 13h à 15h

12. **COURRIER**

- a) Compo-Haut-Richelieu – Guide de gestion des matières résiduelles
- b) Tribunal administratif du travail – Requête en accréditation

13. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : _____ H _____**

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-01-001 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉ.**

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{er} ET 8 DÉCEMBRE 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 ainsi que celui de la séance extraordinaire du budget du 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE :

2021-01-002 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les procès-verbaux des séances du 1^{er} et 8 décembre 2020. **ADOPTÉ.**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	SERV.PROF. 14 AOÛT AU 17 NOV	6 383,28
C.N.E.S.S.T.	GESTION DOSSIER, AJUST.	41,53
DÉPARTEMENT TI INC.	SUPPORT DÉCEMBRE 2020	146,60
CRÉDIT-BAIL RCAP inc.	LOCATION PHOTOCOPIEUR	510,49
SOLUTION BUROTIC 360	ÉCOFRAIS PHOTOCOPIEUR	1,43
SOLUTION BUROTIC 360	FRAIS COPIES 29 SEPT / 8 DÉC	266,77
SOLUTION BUROTIC 360	INSTALLATION MX-3071	54,62
PAPETERIE COWANSVILLE IN	FOURNITURE DE BUREAU	41,81
PAPETERIE COWANSVILLE IN	FOURNITURES DE BUREAU	174,62
L'HOMME ET FILS INC.	PEINTURE/QUINC/EAU	24,98
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE MUNIC	ADHÉSION 2021	1 413,93
MÉDIAL SERVICES-CONSEILS- SST	FORFAIT SEMESTRIEL JANVIER 2021	300,49
COOP.INFORMATIQUE MUN	SOUTIEN ANNUEL 2021	5 720,01
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
MUNICIPALITÉ DE VENISE-E	ENTRAIDE 20201103	841,59
MUNICIPALITÉ DE VENISE-E	ENTRAIDE 20201103	1 261,89
MUNICIPALITÉ DE VENISE-E	ENTRAIDE 20201128	1 602,19
MRC DU HAUT-RICHELIEU	FORM. POMPIER 1 MARTIN THIBERT	766,86
INSPECTIONS D'ÉCHELLES	INSPECTION ANNUELLE ÉCHELLES	188,56

P G SOLUTIONS	CONTRAT 2021	876,11
L'ARSENAL	3 ENSEMBLES BUNKER	5 863,73
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE		
INFO-EXCAVATION	COTISATION ANNUELLE	172,46
L'HOMME ET FILS INC.	3 FACTURES OCT. CRÉDIT	- 95,29
SIGNÉ FONTAINE	APPEL SERVICE-OUVRE PORTE	127,62
ÉQUIPEMENTS GUILLET INC.	RÉPARATION 3 POINTS GRATTE	6,15
ÉQUIPEMENTS GUILLET INC.	RÉPARER TRACTEUR MASSEY	283,79
GARAGE LÉO LORD	OUVRAGE SUR CAMION/TREUIL	505,96
GARAGE M-A TRUDEAU INC.	RÉPARATION SOUFFLEUR	400,64
L'HOMME ET FILS INC.	CHANGER BOULONS GRATTE	29,43
MISSION COMMUNICATIONS L	RENOUVEL. SERVICES PMI	452,97
MACTRAP	CAPTURE 2 CASTORS(LIGNE ÉLECTR	718,60
VILLE DE ST-JEAN-SUR- RICHELIEU	TRANSPORT ADAPTÉ	5 875,00
LOISIRS ET CULTURE		
DESJARDINS SERVICES DE C	COLLE PLINTHE CTR COMMUN (CORR)	16,45
DESJARDINS SERVICES DE C	PLINTHE VYNIL CTRE COMM (CORR)	57,49
L'HOMME ET FILS INC.	ECROU INOX 1/2	5,43
L'HOMME ET FILS INC.	ANCORAGE TÉLÉ CENTRE	11,25
L'HOMME ET FILS INC.	OUTIL COUPE-BOULON 24"	49,42
DESJARDINS SERVICES DE C	CAMÉRA VIXIA	423,59
	TOTAL	35 522,45

2021-01-003 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Morin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 35 522,45\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉ.**

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

SALAIRE DES ÉLUS	JANVIER 2021	3 357,53
SALAIRE DES EMPLOYÉS	DECEMBRE 2020 - admin, voirie et parc	12 096,89
SALAIRE DES POMPIERS	DÉCEMBRE 2020	1018,00
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU - DÉCEMBRE 2020	92,56
GARAGE YVES ST-LAURENT	ESSENCE	135,70
GESTIM INC.	SERV.INSPECTION DÉC.2020	3 689,04
HYDRO-QUÉBEC	ENSEIGNE NUMÉRIQUE	71,13
HYDRO-QUÉBEC	CASERNE/BIBLIOTHÈQUE	294,81
HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 107,54
HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUES	327,49
L'HOMME ET FILS INC.	SÉBASTINOIS DÉCEMBRE 2020	57,61
MINISTRE DU REVENU DU QU	DAS NOVEMBRE 2020	3 046,35
MRC DU HAUT-RICHELIEU	TRAVAUX RIV.DU SUD BR.61-63	28 804,19
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	DAS NOVEMBRE 2020	1 049,02
REVENU QUÉBEC	DROIT IMMAT.LOISIRS 30-09-2020	34,00
SUPER SOIR VENISE	DIESEL CAMION INCENDIE	146,62
FINANCIÈRE MANUVIE	JANVIER 2021	1 257,83
HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUES	338,41
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR JANVIER 2021	6 605,54

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	RETENUE SUR SALAIRE	323,27
	TOTAL	64 345,87

PAR RÉOLUTION		
RÉGIE INCENDIE MSB - SBI	SERV.TPI 22 NOV AU 26 DÉC 2019-09-148	841,00
RÉGIE INCENDIE MSB - SBI	SERV.TPI 11 OCT AU 21 NOV 2019-09-148	1 202,25
OUELLETTE SUZANE	HONOR.PROF DÉC.2020 2020-05-110	490,00
ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT IN	FOSSÉ RANG STE-MARIE 2020-10-193	7 455,42
ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT IN	FOSSÉ RANG STE-MARIE 2020-10-193	13 250,87
SIGNÉ FONTAINE	OUVRE PORTE ET COMMANDE MCJH 2020-11-218	1 603,39
LIBRAIRIE MODERNE	CADEAUX FÊTE DE NOEL 2020 2020-12-225	1 173,63
FABRIQUE SAINT-SÉBASTIEN	ENTRETIEN FLEURS ET GAZON 2020-12-226	256,12
	TOTAL	26 272,68

5. LECTURE D'UNE LETTRE PAR LE MAIRE MARTIN THIBERT

M. Thibert annonce qu'il est de retour depuis le 28 décembre 2021 suite à un courriel à la directrice générale par intérim. Il remercie M. Handschin d'avoir assuré l'intérim durant son absence. M. le maire mentionne qu'il terminera son mandat.

6. LOISIRS ET CULTURE

A) CONTRAT POUR L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE ET DE LA PATINOIRE

2021-01-004 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le maire et la directrice générale par intérim soit autorisée à signer l'entente avec DH Éclairage Inc au montant de 12 137.84\$ avant taxes et l'avis de participation au programme Solutions efficaces d'Hydro-Québec subventionnant 7 993.35\$ pour l'installation de projecteur Del sur le terrain de balle et la patinoire. **ADOPTÉ.**

B) DON POUR L'AUTISME

2021-01-005 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un don au montant de 400.00\$ soit émis par chèque au nom de l'organisme Autisme Montérégie. **ADOPTÉ.**

C) APPUI À DÉVELOPPEMENT INNOVATIONS HAUT-RICHELIEU (IHR TÉLÉCOM): DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE

CONSIDÉRANT QUE l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour les communautés de même qu'un levier de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du territoire du Haut-Richelieu, soit Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Saint-Valentin, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville et Venise-en-Québec ne sont toujours pas entièrement desservies;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a constitué un nouveau Fonds pour la large bande universelle ayant 4 volets;

EN CONSÉQUENCE ;

2021-01-006 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien appuie les démarches de Développement Innovations Haut-Richelieu (IHR télécom) en vue d'obtenir de l'aide financière du nouveau Fonds pour la large bande universelle et ce, en vue de la finalisation de la desserte en Internet haute vitesse dans l'ensemble des municipalités du territoire du Haut-Richelieu. ADOPTÉE.

D) DEMANDE DE SOUMISSION À DÉVELOPPEMENT INNOVATIONS HAUT-RICHELIEU POUR LE DÉPLOIEMENT COMPLET D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LE RANG STE-MARIE

2021-01-007 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien demande à DIHR une soumission incluant le coût total nécessaire au branchement de la fibre optique dans le rang Ste-Marie. ADOPTÉE.

E) DEMANDE À DÉVELOPPEMENT INNOVATIONS HAUT-RICHELIEU POUR LA CONCLUSION DES TRAVAUX COMMENCÉS

2021-01-008 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien demande à DIHR de compléter les travaux déjà commencés sur son territoire étant donné que l'OSBL a déjà eu le financement pour ces travaux et qu'elle a commencé à desservir d'autres MRC. ADOPTÉE.

La directrice générale par intérim mentionne que la municipalité ne peut pas fournir le tarif, ni donner d'informations concernant le service d'IHR télécom. Nous avons besoin des adresses afin de prouver, appuyer et supporter nos demandes à IHR télécom.

Le maire Martin Thibert pose des questions concernant les fonctionnements des bibliothèques municipales. Notre bibliothèque demeure fermée au public, mais vous pouvez contacter le bureau municipal sur les heures d'ouvertures à info@municipalite-saint-sebastien.ca pour obtenir des livres.

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA FACTURE CRF2000404 SUR LA MRC HAUT RICHELIEU : 766.86\$

Le maire Martin Thibert mentionne qu'il se retire de son poste de pompier au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Sébastien jusqu'à ce que de nouvelles formations soient offertes.

Pour discuter de la facture reçue, le conseiller Michel Morin demande au maire Martin Thibert et à la conseillère Édith Lamoureux de se retirer de la discussion étant donné leur conflit d'intérêt.

2021-01-009 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à la majorité des conseillers présents,

Oui : MM. Michel Morin, Mark Handschin et Francis Lamarre

Non : MM. Jean-Charles Fournier et Michel Bonneville

D'autoriser le paiement de la facture de la MRC au montant de 766.86\$;

De facturer M. Martin Thibert les frais mentionnés sur ladite facture;

D'autoriser un remboursement à M. Martin Thibert si la municipalité reçoit un crédit concernant la facture de la MRC. ADOPTÉ.

B) DÉPÔT DES RÉSOLUTIONS 7559-12-2020 ET 7621-01-2021 DE LA MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE

Dépôt des résolutions reçues de la municipalité d'Henryville effectué par la directrice générale par intérim.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC – MANDAT À M. JEAN VASSEUR CHEZ GESTIM INC.

Considérant que la municipalité de Venise-en-Québec a fait une demande par résolution pour un changement de zonage sur le territoire de Saint-Sébastien alors de pouvoir y installer une enseigne géante;

Considérant que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Sébastien désire avoir plus d'informations avant de se prononcer sur cette demande de modification réglementaire;

2021-01-010 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à la majorité des conseillers présents, de mandater M. Jean Vasseur de l'entreprise Gestim Inc. d'effectuer la recherche d'informations concernant cette demande et de fournir un dossier complet au conseil municipal pour leur permettre de prendre une décision éclairée.

B) DEMANDE D'EMPIERREMENT DE MME CAMPBELL

La municipalité de Saint-Sébastien est d'accord à aider ses citoyens à réclamer leur crédit MAPAQ en effectuant la transaction pour eux. Un projet de règlement sera effectué.

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2020-12-232

2021-01-011 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution 2020-12-232. ADOPTÉ.

B) ENTENTE DE PARTAGE AVEC SAINT-ALEXANDRE POUR L'ATTRIBUTION DE LA PERCEPTION DES DROITS DES CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre et la municipalité de Saint-Sébastien négocie depuis plusieurs mois pour finaliser une entente concernant les redevances de carrières et sablières;

EN CONSÉQUENCE :

2021-01-012 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser la conclusion d'une entente relative aux redevances en termes de carrières et sablières avec la municipalité de Saint-Alexandre;

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale par intérim à signer ladite entente. ADOPTÉ

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 509 – TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

RÈGLEMENT NUMÉRO 509

RÈGLEMENT RELATIF AUX TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Sébastien se doit d'adopter un règlement décrétant les taux de taxes imposées en l'an 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné et le projet de règlement a été présenté à cet effet à la séance spéciale du 8 décembre 2020, par M. Jean-Charles Fournier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

QUE le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE 1 – TAXE FONCIÈRE

Que le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien impose une taxe foncière de **0.39113\$** du cent dollars d'évaluation, prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité tels que portés au rôle d'évaluation présentement en vigueur dans la municipalité afin de pourvoir aux dépenses à rencontrer pour l'année 2021, sauf quant aux immeubles agricoles (EAE);

Que le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien impose une taxe foncière de **0.29111\$** du cent dollars d'évaluation, prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité compris dans la catégorie des immeubles agricoles (EAE).

Cette taxe est payable en 3 versements, sauf pour les matricules dont le montant n'atteint pas 300.00\$;

ARTICLE 2 – TAXE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Afin de pourvoir au paiement annuel des frais pour la gestion des matières résiduelles au montant de 79 267.00\$ selon les modalités décrétées par la MRC du Haut-Richelieu, conformément à sa résolution 16071-20, la municipalité ayant appliqué la compensation de la collecte sélective 2019 reçue au montant de 11 715.38.\$, une taxe spéciale de **216.51\$ par logement ou commerce** sera perçue au lieu de 190.47\$.

Cette taxe est payable en 3 versements.

ARTICLE 3 – TAXES D'EAU ET D'ÉGOUT

Afin de pourvoir au paiement annuel des frais pour l'achat de l'eau et le traitement des eaux usées qu'il soit imposé une taxe spéciale se définissant ainsi:

3.1: Les tarifs de compensation pour la consommation d'eau pour l'année 2021 seront établis comme suit:

Unité de logement, 250 mètres cube d'eau par an	49.66\$
Garage d'essence et mécanique, 1 unité	49.66\$
Boucherie, 2 unités	99.32\$
Pépinière, 3 unités	148.98\$
Restaurant, 2 unités	99.32\$
2 Restaurants, 4 unités chacun	198.64\$
Restaurant, 5 unités	248.30\$
Ferme d'industrie laitière, 2 unités	99.32\$
Ferme d'industrie porcine, 12 unités	595.92\$
Ferme d'industrie porcine, 21 unités	1 042.86\$

Pour toute consommation excédant le nombre de mètres cube ci-haut mentionnés, le coût sera de 1.72\$ du mètre cube pour les unités de logement dont les eaux usées sont assainies et 0.86\$ du mètre cube pour les unités de logement qui n'ont pas le service d'égout sanitaire municipal.

3.2: Les tarifs de compensation pour le service d'égout seront les suivants pour l'année 2020;

Unité de logement	202.14\$
Garage d'essence et mécanique (1 unité)	202.14\$
Boucherie (2 unités)	404.28\$
Restaurant (2 unités)	404.28\$
2 Restaurants (4 unités) chacun	808.56\$
Restaurant (5 unités)	10 100.70\$

Ces taxes sont payables en 3 versements.

ARTICLE 4 – RÉPARTITION DE LA RÉGIE

Afin de rembourser la Régie Intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise, il sera nécessaire de prélever une taxe, nommée *Répartition de la Régie*, suffisante sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc, que ce soit en zone agricole ou urbaine, d'après leur frontage, à raison de **2.49\$ le pied imposable**.

Pour les terrains non rectangulaires ou situés à un carrefour, l'étendue en front assujettie à cette taxe spéciale sera calculée selon la formule suivante:

$$A = B \times 100\% + ((C - 40) \times 10\%)$$

ou dans le cas où C est plus petit que 40 pieds:

$$A = B + ((C - B) \times 10\%)$$

A étant le frontage imposable
B étant les premiers 40 pieds imposables
C étant le frontage total au rôle d'évaluation

Cette taxe est payable en 3 versements.

ARTICLE 5 – DIGUES & STATIONS DE POMPAGE / RIV. DU SUD

Afin de pourvoir au paiement annuel des frais pour l'entretien des digues et stations de pompage de la Rivière-du-Sud au montant de 41 429.88\$ selon les modalités décrétées par la MRC du Haut-Richelieu, conformément à sa résolution 16071-20 une taxe spéciale de **100.55\$ l'hectare égouttant** sera perçue des propriétaires énumérés au tableau de répartition.

Cette taxe est payable en 3 versements.

ARTICLE 6 – TAXE DE CHIEN

Conformément à l'article 6.3 du règlement 293, il est exigé une taxe de **10.00\$** pour la période du 1er janvier au 31 décembre, pour la possession d'un chien de plus de 3 mois et d'un maximum de 2 chiens.

Cette taxe est payable au premier versement.

ARTICLE 7 – LECTURE DES COMPTEURS D'EAU

Un montant de **25.00\$** sera exigé pour toute visite par l'employé municipal concernant la lecture des compteurs d'eau, à un propriétaire ayant négligé de remettre ladite lecture à la date exigée sur l'avis soit le 15 décembre.

Cette taxe est payable au premier versement.

ARTICLE 8 – TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES

Taux de location des salles selon le tableau suivant :

Période : Les locations s'opèrent en périodes de quatre heures consécutives disposées en segments : AM, PM et SOIRÉE.

<u>Salle communautaire</u>	1 segment	2 segments	3 segments
Régulier	175,00 \$	265,00 \$	350,00 \$
Association locale	145,00 \$	210,00 \$	260,00 \$
Réduction de 20% pour 10 locations et plus par année			
Retour de funérailles: (tarif fixe)			180,00 \$
Activité sportive ou culturelle en soirée			60,00 \$
Activité sportive ou culturelle en soirée avec tarif ou contribution			95,00 \$
<u>Salle du conseil</u>	maximum 15 personnes		60,00 \$
	1 segment	2 segments	3 segments
<u>Pavillon des loisirs</u>	80,00 \$	120,00 \$	160,00 \$
Activité sportive ou culturelle en soirée			60,00 \$
<u>Terrain de balle</u>	80,00 \$	120,00 \$	160,00 \$
<u>Frais de conciergerie</u>			
Installation de 0 à 100 chaises			40,00 \$
Installation de 100 à 200 chaises			55,00 \$
Installation de 200 à 300 chaises			80,00 \$
Révision : Décembre 2017			

ARTICLE 9 – TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt est fixé à 8% l'an pour tout paiement en retard, que ce soit pour les taxes ou les modifications d'évaluation.

Il sera prélevé 3.00\$ pour tout envoi d'avis de rappel pour taxes impayées.

ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Martin Thibert,
Maire

Joance Martin, Directrice générale
Directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim

Avis public affiché le 16 novembre 2020
Avis de motion le 8 décembre 2020
Présentation du règlement le 8 décembre 2020
Adoption du règlement le 12 janvier 2021
Avis public affiché le 19 janvier 2021

B) ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2023

2021-01-013 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le programme triennal d'immobilisation 2021-2023 tel que présenté. **ADOPTÉ.**

C) DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2000\$ AVEC LE MÊME COCONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000\$

D) MANDAT DE REPRÉSENTATION PAR ME CHARLES GAULIN DU CABINET CAIN LAMARRE POUR LA DEMANDE DE REQUÊTE EN ACCRÉDITATION SYNDICALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a reçu une lettre du Tribunal administratif du Travail l'informant qu'une requête en accréditation syndicale a été déposée le 17 décembre 2020 par Unifor;

2021-01-014 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE confier le mandat à Me Charles Gaulin de la firme d'avocat Cain Lamarre pour représenter la Municipalité de St-Sébastien au Tribunal administratif du travail pour la demande de requête en accréditation syndicale;

DE confier le mandat à Me Charles Gaulin de la firme d'avocat Cain Lamarre pour représenter la Municipalité de St-Sébastien lors des négociations pour l'élaboration de la convention collective des employés municipaux;

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale par intérim à signer ladite convention collective. **ADOPTÉ.**

E) AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DE CAIN LAMARRE : 6 383.28\$

2021-01-015 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de Cain Lamarre pour services professionnels rendus au montant de 6 383.28\$.

F) NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL POUR LES NÉGOCIATIONS SYNDICALES

2021-01-016 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le maire Martin Thibert et le conseiller Francis Lamarre soient désignés comme représentants du conseil municipal de Saint-Sébastien lors des négociations pour la requête syndicale.

10. VARIA

A) HORAIRE D'HIVER DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE : LES JEUDIS DE 9H À MIDI ET DE 13H À 15H

La directrice générale par intérim informe que l'inspectrice municipale sera au bureau les jeudis seulement pour la période hivernale. Son horaire sera de 9h à midi et de 13h à 15h. Elle sera en télétravail et demeurera disponible au bureau municipal sur rendez-vous seulement.

B) DEMANDE DE L'EMPLOYÉ DE VOIRIE – COURS D'ABATTAGE

CONSIDÉRANT QUE l'employé de voirie a demandé un cours d'abattage;

2021-01-017 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'attendre qu'un cours d'abattage se donne plus près.

C) DEMANDE DE L'EMPLOYÉ DE VOIRIE – ALLOCATION POUR VÊTEMENT DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE l'employé de voirie a demandé une allocation pour l'achat de vêtement de travail;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accordé la résolution accordant un montant de 200.00\$ à l'employé pour l'achat de vêtement de travail;

2021-01-018 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le conseil désire s'en tenir à l'allocation déjà versée;

Que si la municipalité doit faire des chandails pour les pompiers, nous joindrons à la commande des chandails pour l'employé de voirie. **ADOPTÉ.**

11. COURRIER

- ENVOI POSTAL DE COMPO-HAUT-RICHELIEU – GUIDE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le guide de gestion des matières résiduelles a été maintenant distribué parmi le courrier. Une version numérique est également disponible sur le site Internet de Compo-Haut-Richelieu.

- TAT – REQUÊTE EN ACCRÉDITATION

Une requête en accréditation a été déposée auprès du Tribunal administratif du travail.

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

La directrice générale par intérim mentionne n'avoir reçu aucune question pour les élus.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-01-019 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h11 ADOPTÉE.

Martin Thibert,
Maire

Joance Martin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière par
intérim